

DELIBERATION N° 86/10-08 - PREVENTION DE LA DELINQUANCE JUVENILE : DE-  
MANDE DE SUBVENTION ETAT POUR AMENAGEMENT  
TERRAIN BI-CROSS

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, expose au Conseil Municipal les propositions d'actions à l'attention des jeunes, préadolescents et adolescents de LUDRES, envisagées par la M.J.C. aussitôt réalisé le terrain de bi-cross, dans le cadre de la prévention de la délinquance.

Il rappelle la décision de principe de la Municipalité de réaliser cet équipement, pour lequel une subvention a été sollicitée du Conseil Général, sur l'exercice 1987.

Il informe le Conseil Municipal de l'existence d'une campagne de prévention de la délinquance pour l'été 1987, à l'attention plus particulière des jeunes 13-18 ans, sur les crédits interministériels, sous l'égide des services décentralisés des Ministères de la Justice, des Affaires Sanitaires et Sociales et Jeunesse et Sport.

Cette campagne correspondant à l'action menée pour laquelle l'aménagement du terrain bi-cross a été prévu, .

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de présenter un dossier de subvention spécifique à Monsieur le Préfet pour l'aménagement du terrain bi-cross, dans le cadre des actions envisagées,
- de s'engager à maintenir les équipements en bon état d'entretien et de les conserver affecté à leur destination sportive jeunesse d'origine.